

**Le BUDGET 2001 ET 2002  
des CONSERVATOIRES  
NATIONAUX DE REGION et des  
ÉCOLES NATIONALES DE  
MUSIQUE**

**Résultats de l'enquête annuelle**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Direction de  
l'administration  
générale**

**Département des  
études et de la  
prospective**

**N° 6 – novembre 2003**

Responsable des statistiques : Jeannine Cardona  
Rédaction et mise en page : Philippe Monier.

Comité éditorial : Jacqueline Boucherat, Gilbert Labelle, Paul Tolila  
Chef du Département des études et de la prospective : Paul Tolila  
Responsable des publications : Jacqueline Boucherat.

© Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'administration générale,  
Département des études et de la prospective, Paris, 2003

PRINCIPAUX INDICATEURS .....	5
Le budget de fonctionnement des Conservatoires nationaux de region et des Écoles nationales de musique	7
Les recettes de fonctionnement .....	8
Les dépenses de fonctionnement .....	11
Le budget d'investissement des Conservatoires nationaux de region et des Écoles nationales de musique	12
Les recettes d'investissement .....	14
Les dépenses d'investissement .....	15
LE COÛT DE FONCTIONNEMENT MOYEN PAR ÉLÈVE EN 2002 .....	17
RÈGLES TARIFAIRES .....	18



Ce rapport présente les résultats de l'enquête annuelle portant sur le financement des écoles de musique, de danse et d'art dramatique contrôlées par le Ministère de la Culture et de la communication (conservatoires nationaux de région - *CNR*, et écoles nationales de musique - *ENM*). Il propose une photographie de la situation financière de ces établissements, établie à partir des dépenses et recettes effectives relevées dans les comptes administratifs de 2001 et 2002.

Ce document porte sur le budget des 137 écoles de la métropole (34 *CNR* et 103 *ENM*). En l'absence de réponse de la part de quelques établissements certaines données ont dû être estimées.

## Principaux indicateurs

Tableau 1 – Montant du budget par nature

en milliers d'euros courants

	2002			2001		
	CNR+ENM	CNR	ENM	CNR+ENM	CNR	ENM
<b>Budget total</b>	<b>376 351</b>	<b>218 429</b>	<b>157 922</b>	<b>368 232</b>	<b>218 197</b>	<b>150 035</b>
Fonctionnement	336 241	188 240	148 001	320 679	179 039	141 639
Investissement	40 110	30 189	9 920	47 553	39 158	8 396

Source : MCC/DAG/DEP

Le budget des 137 écoles de musique, de danse et d'art dramatique de métropole contrôlées par l'État a atteint ces deux dernières années un montant en forte augmentation par rapport aux années précédentes : après avoir dépassé les 368 millions d'euros en 2001, il s'élève en 2002 à 376,4 millions d'euros, ce qui représente une croissance cumulée de 14,7 % par rapport à 2000 (10,7 % en euros constants).

Il convient de distinguer dans cette évolution la part respective des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement : entre 1998 (année où le nombre d'établissements contrôlés par le MCC s'est stabilisé à 137) et 2000, le montant des dépenses d'investissement a oscillé entre 16 et 21 millions d'euros (constants 2002) ; en 2001, il a plus que doublé pour atteindre 48,5 millions d'euros (constants 2002) et dépasse encore 40 millions d'euros en 2002 (*voir graphique 1*). Les dépenses de fonctionnement quant à elles ont continué de progresser à un rythme annuel moyen proche de celui observé les années précédentes (+ 2,5 % entre 2000 et 2002 contre + 1,9 % entre 1998 et 2000) ; elles sont passées de 320 millions d'euros (constants 2002) en 2000 à plus de 336 millions d'euros en 2002.

En 2001 et 2002, les dépenses d'investissement représentent plus de 10 % du budget global des établissements quand cette part n'avait pas excédé 6,4 % entre 1998 et 2000.

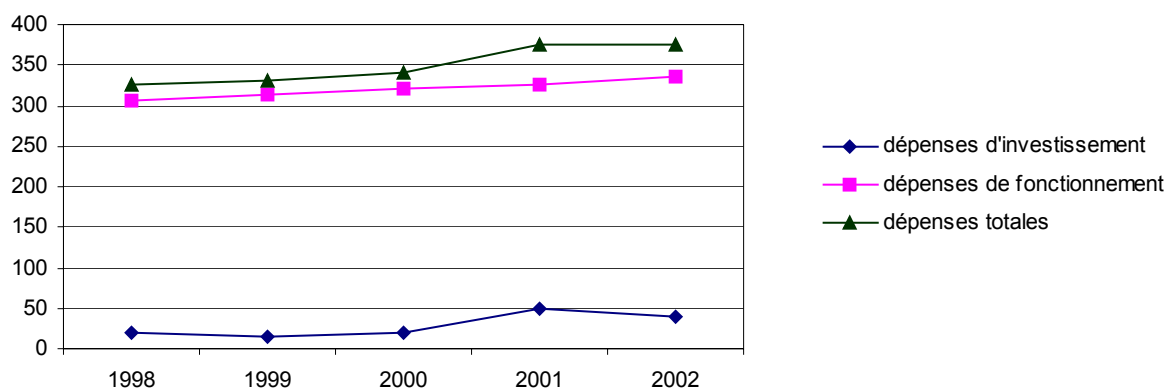
A titre indicatif, le budget moyen d'un établissement atteint 2,7 millions d'euros en 2002, dont 2 450 000 euros en fonctionnement et 293 000 euros en investissement.

Neuf dixièmes du budget de fonctionnement sont consacrés au frais de personnel et la moitié des dépenses d'investissement a été affectée à la construction de locaux. Près de 80 % du budget des établissements sont directement financés par la collectivité locale gestionnaire.

Il convient de mentionner que ces valeurs moyennes, ainsi que les évolutions mentionnées plus haut, recouvrent des disparités importantes qui seront analysées dans la suite de ce document.

*Graphique 1 – Evolution du budget des CNM et des ENM entre 1998 et 2002*

en millions d'euros  
constants 2002



Source : MCC/DAG/DEP

## Le budget de fonctionnement des Conservatoires nationaux de région et des Écoles nationales de musique

### Le budget de fonctionnement d'un CNR est en moyenne 2,4 fois plus élevé que celui d'une ENM

Tableau 2 – Montant et évolution du budget de fonctionnement en milliers d'euros courants

	Evolution annuelle	2002	2001
TOTAL	+ 4,9 %	336 241	320 679
CNR	+ 4,5 %	148 001	141 639
ENM	+ 5,1 %	188 240	179 039

Source : MCC/DAG/DEP

Entre 2001 et 2002, le budget de fonctionnement des écoles de musique contrôlées a augmenté de 4,9 % (soit une augmentation en euros constants de 2,9 %). Cette évolution moyenne résulte d'évolutions contrastées, toutefois en excluant les valeurs « extrêmes », la moitié des CNR ont connu une hausse de leurs dépenses de fonctionnement comprise entre + 0,1 % et + 5,3 %, et la moitié des ENM une hausse comprise entre + 2,1 % et + 7,6 %.

Les dépenses courantes des 34 CNR (un quart du nombre d'établissements et 35,9 % des élèves inscrits) représentent 44 % du budget de fonctionnement de l'ensemble des écoles.

Le budget de fonctionnement atteint en moyenne 4 353 000 euros par CNR et 1 828 000 euros par ENM. Ces résultats doivent être interprétés en tenant compte de la dispersion des établissements autour de ces moyennes et de la relative concentration du budget sur quelques établissements, ainsi que le montrent le tableau 3 et le graphique 2.

Tableau 3 – Répartition des écoles selon le montant de leur budget de fonctionnement

	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Inférieur à 1 million €	7	11	–	–	7	11
De 1 à moins de 1,5 million €	37	35	–	–	37	35
De 1,5 à moins de 2 millions €	21	23	–	–	21	23
De 2 à moins de 3 millions €	37	36	5	7	32	29
De 3 à moins de 5 millions €	29	27	23	22	6	5
5 millions € et plus	6	5	6	5	–	–

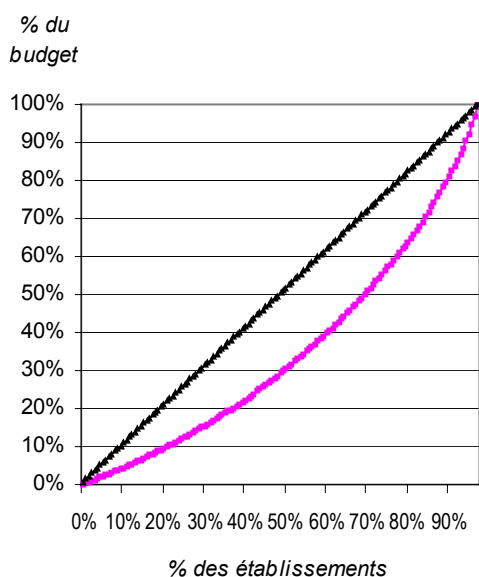
Source : MCC/DAG/DEP

Le budget de fonctionnement des CNR varie de 2,4 millions d'euros à 10 millions d'euros. Les cinq plus « petites » structures disposent chacune d'un budget inférieur à 2,9 millions d'euros, les cinq plus « grosses » d'un budget supérieur à 6,0 millions

d'euros. La moitié « médiane » des conservatoires dispose d'un budget compris entre 3,1 et 4,8 millions d'euros sur l'année 2000.

Pour les ENM, le budget de fonctionnement varie de 769 000 euros à 4,9 millions d'euros. Une école sur deux dispose d'un budget courant compris entre 1,3 million d'euros et 2,2 millions d'euros. Enfin, les cinq plus « petites » écoles nationales disposent chacune d'un budget inférieur à 956 000 euros tandis que les cinq plus « grosses » structures d'un budget de fonctionnement supérieur à 3,3 millions d'euros.

Graphique 2 – Courbe de concentration du budget de fonctionnement



A la lecture de ce graphique, on mesure la concentration du budget de fonctionnement : si tous les établissements disposaient du même budget, la courbe prendrait la forme de la droite bissectrice : 50 % des établissements dépensent 50 % du budget de fonctionnement de l'ensemble des établissements : la courbe s'incurve légèrement, et permet de visualiser qu'une moitié des établissements dépense moins de 30 % du budget de fonctionnement global quand l'autre moitié en dépense 70 %

Source MCC/DAG/DEP

Le coût de fonctionnement d'un établissement est bien sûr pour partie lié au nombre d'élèves inscrits, mais il varie également en fonction de la diversité des missions d'enseignement abordées par l'établissement ; le coût d'un élève qui ressort en moyenne à 2 459 euros varie considérablement, ainsi qu'on le verra dans la dernière partie de ce document.

## Les recettes de fonctionnement

Les collectivités locales gestionnaires assurent une place prépondérante dans le financement des écoles de musique contrôlées. Leur participation dans le budget de fonctionnement se monte en 2002 à 263 millions d'euros, soit 78,2 % du budget courant des écoles contrôlées.

Le développement des établissements publics de coopération intercommunale favorisé par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale s'accompagne chaque année depuis 2001 de plusieurs transferts d'écoles de musique contrôlées. La structure du financement des écoles s'en trouve progressivement modifiée : de 1998 à 2000, on comptait 113 écoles en régie municipale directe, 12 écoles gérées par des structures intercommunales, 11 écoles gérées par des syndicats mixtes et 1 école en régie départementale directe ; en 2001, 5 communes ont



transféré leur école à un établissement public de coopération intercommunale et 6 nouveaux transferts ont eu lieu en 2002. Ainsi, en 2002,

- 102 écoles sont constituées en régies municipales directes, et sont financées à 79,4 % par leurs communes d'implantation,
- 23 écoles sont gérées par des établissements publics de coopération intercommunale qui financent 78,0 % de leur budget,
- 11 écoles dépendent de syndicats mixtes et tirent 71,1 % de leur budget des contributions des collectivités membres du syndicat
- 1 école est en régie départementale directe ; le département lui apporte 69,5 % de ses moyens de fonctionnement.

Tableau 4 – Répartition des recettes de fonctionnement par origine

en milliers d'euros

	TOTAL		CNR		ENM	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
<b>TOTAL</b>	<b>336 241</b>	<b>320 679</b>	<b>148 001</b>	<b>141 639</b>	<b>188 240</b>	<b>179 040</b>
Collectivités et structures locales gestionnaires <sup>1</sup>	262 981	245 912	118 849	111 747	144 132	134 165
Ministère de la culture	27 921	27 893	11 605	11 751	16 316	16 142
Conseil Régional	1 743	1 618	1 175	1 289	569	329
Conseil Général	10 210	11 848	4 878	5 622	5 332	6 226
Autres subventions	1 472	799	94	26	1 377	773
Droits de scolarité	24 932	26 986	8 422	8 627	16 510	18 358
Autres recettes	6 982	5 623	2 977	2 577	4 005	3 046

1. La participation des communes, départements et groupements gestionnaires a été calculée comme un solde entre les dépenses totales des écoles et leurs recettes extérieures.

Source MCC/DAG/DEP

Le Ministère de la culture, qui assure la tutelle pédagogique des écoles de musique contrôlées, les subventionne à hauteur de 8,3 % en moyenne (7,8 % pour les CNR et 8,6 % pour les ENM). Ce taux apparaît en légère diminution par rapport aux années précédentes et retrouve le niveau des années 1993 à 1995. Il convient de préciser que certaines écoles n'ont pas reçu la totalité de la subvention au moment de la clôture du compte administratif ; à l'inverse, d'autres établissements ont pu reporter en 2002 une partie de la subvention relative à l'année 2001 perçue tardivement.

Sept établissements reçoivent une subvention qui couvre plus de 15 % de leurs dépenses courantes. À l'opposé, pour 13 écoles, cette subvention n'atteint pas 5 % de leur budget courant.

Les départements<sup>1</sup> assurent près de 3,0 % en moyenne du financement courant des écoles. Cet engagement des conseils généraux concerne 23 CNR et 68 ENM (à l'exception de l'école départementale de la Creuse) et varie dans des proportions importantes. Deux conservatoires reçoivent plus de 40 % de la subvention de fonctionnement des départements aux CNR ; pour ces deux écoles, la subvention du conseil général représente

1. Pour les établissements gérés en syndicats mixtes et en régie départementale directe, l'intervention du département est comptabilisée dans la ligne « collectivités et structures locales gestionnaires ».

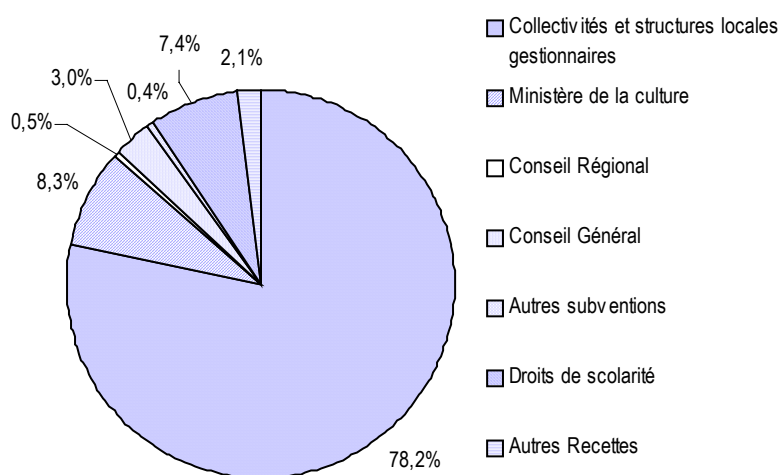
18,9 % et 25,4 % de leur recettes de fonctionnement. Pour les ENM, la concentration de la subvention départementale est moins importante : 14 écoles nationales reçoivent la moitié des subventions des conseils généraux versées aux ENM.

Le financement régional apparaît globalement très faible : il ne couvre que 0,5 % du fonctionnement de l'ensemble des écoles. En 2002, 4 CNR et 15 ENM ont perçu une subvention régionale. Deux conservatoires perçoivent près des trois quarts de la subvention versée par les conseils régionaux aux CNR et pour ces établissements, la subvention régionale représente 11,9 % et 13,6 % de leur recettes de fonctionnement. Quant aux écoles nationales, 5 établissements perçoivent près de trois quarts de la subvention régionale versée aux ENM, cette subvention représentant au maximum 8,7 % du budget de fonctionnement des écoles.

Seules dix ENM sont financées à la fois par leur conseil général et leur conseil régional.

Ainsi, les pouvoirs publics autres que les collectivités locales gestionnaires, subventionnent les écoles de musique à hauteur de 12,3 % de leur budget de fonctionnement.

Graphique 3 – Origine des recettes de fonctionnement en 2002



Source : MCC/DAG/DEP

Les droits de scolarité s'élèvent à 25,0 millions d'euros et couvrent 7,4 % des dépenses courantes (8,8 % pour les ENM contre 5,7 % pour les CNR) ; là encore on constate une grande disparité dans le recours aux frais de scolarité pour financer le fonctionnement des écoles : dans un CNR sur deux, les droits de scolarité financent entre 4,5 % et 7,5 % du coût de fonctionnement, mais ils représentent jusqu'à 15 % des recettes de fonctionnement dans un établissement. Pour les ENM, la disparité est encore plus grande : dans une école sur deux, les droits de scolarité financent entre 5,8 % et 11,5 % du coût de fonctionnement, mais ils représentent près du tiers des recettes de fonctionnement dans un établissement.

La répartition des recettes des CNR et des ENM est assez semblable. On peut noter cependant une participation des collectivités gestionnaires légèrement plus forte pour les CNR que pour les ENM (80,3 % et 76,6 % respectivement) et la part plus importante des droits de scolarité pour les ENM.

## Les dépenses de fonctionnement

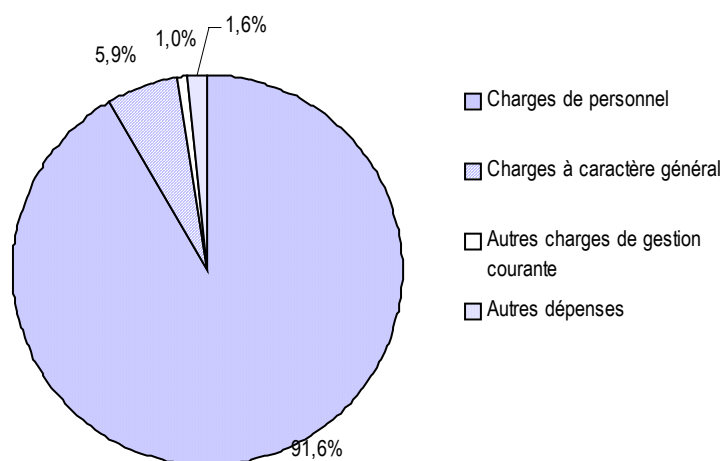
Tableau 5 – Répartition des dépenses de fonctionnement par poste

en milliers d'euros

	TOTAL		CNR		ENM	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
<b>TOTAL</b>	<b>336 241</b>	<b>320 679</b>	<b>148 001</b>	<b>141 639</b>	<b>188 240</b>	<b>179 040</b>
Charges de personnel	307 878	294 550	135 541	129 740	172 337	164 810
Charges à caractère général	19 726	18 167	8 684	7 829	11 042	10 337
Autres charges de gestion courante	3 392	4 031	1 308	1 754	2 084	2 277
Autres dépenses	5 244	4 180	2 468	2 316	2 776	1 864

Source MCC/DAG/DEP

Graphique 4 – Affectation des dépenses de fonctionnement en 2002



Source MCC/DAG/DEP

Les dépenses de personnel constituent le poste le plus important des dépenses courantes : 91,6 % du budget de fonctionnement des écoles de musique sont destinés au versement des salaires et charges associées. En moyenne cette proportion est relativement stable sur les quatre dernières années, toutefois les évolutions sont contrastées, ainsi que le montre le tableau 6 : en 2001, 85 établissements consacraient entre 80 % et 95 % de leur budget de fonctionnement aux dépenses de personnel, tandis qu'en 2002 ils ne sont plus que 72 dans cette fourchette. Les dépenses de personnel s'élèvent en moyenne à 4 millions d'euros par CNR et 1,7 million d'euros par ENM.

Tableau 6 – Répartition des écoles selon la part des dépenses de personnel

	TOTAL		CNR		ENM	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
95 % et plus	55	49	12	9	43	40
De 90 % à moins de 95 %	44	53	11	15	33	38
De 80 % à moins de 90 %	28	32	9	9	19	23
Moins de 80 %	10	3	2	1	8	2

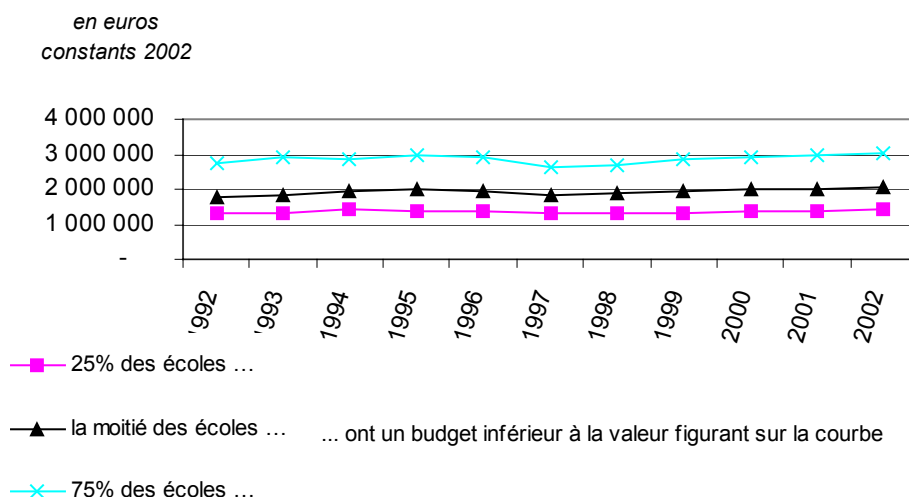
Source MCC/DAG/DEP

Les autres postes de dépenses de fonctionnement sont marginaux ; les charges d'administration générales représentent 5,9 % du budget courant des écoles.

Il n'y a pas de différence remarquable dans la structure des budgets de fonctionnement entre les deux catégories d'établissement.

Les dépenses de fonctionnement ont connu ces six dernières années une progression ininterrompue ; toutefois en euros constants, leur niveau actuel n'est guère plus élevé qu'en 1996, les budgets ayant connu une compression importante en 1997

Graphique 5 – Evolution des valeurs les plus significatives des montants de dépenses de fonctionnement par établissement de 1992 à 2002



Source MCC/DAG/DEP

## Le budget d'investissement Conservatoires nationaux de region et des Écoles nationales de musique

Si en 2002 le budget d'investissement apparaît en retrait par rapport à 2001, il demeure néanmoins nettement supérieur aux niveaux atteints entre 1998 à 2000 où la dépense annuelle n'avait pas dépassé 20 millions d'euros. Le budget d'investissement représente en 2002 10,7 % du budget total des écoles contrôlées (12,9 % en 2001).

*Tableau 7 – Montant du budget d'investissement*

	en milliers d'euros	
	<b>2002</b>	<b>2001</b>
TOTAL	40 110	47 553
CNR	9 921	8 396
ENM	30 189	39 158

Source : MCC/DAG/DEP

A l'inverse du budget de fonctionnement, constitué de charges courantes, les dépenses d'investissement revêtent souvent un caractère ponctuel et exceptionnel et le volume global est largement conditionné par la réalisation de quelques opérations d'envergure ; ainsi, une ENM a bénéficié à elle seule de près de 35 millions d'euros répartis entre 2001 et 2002 pour la construction de nouveaux locaux, ce qui représente 40 % de la dépense d'investissement exécutée par l'ensemble des CNR et des ENM sur la période. Sur la seule année 2001, la dépense correspondant à cette unique école dépassait le montant octroyé à l'ensemble des autres écoles contrôlées.

*Tableau 8 – Répartition des écoles selon le montant de leur budget d'investissement*

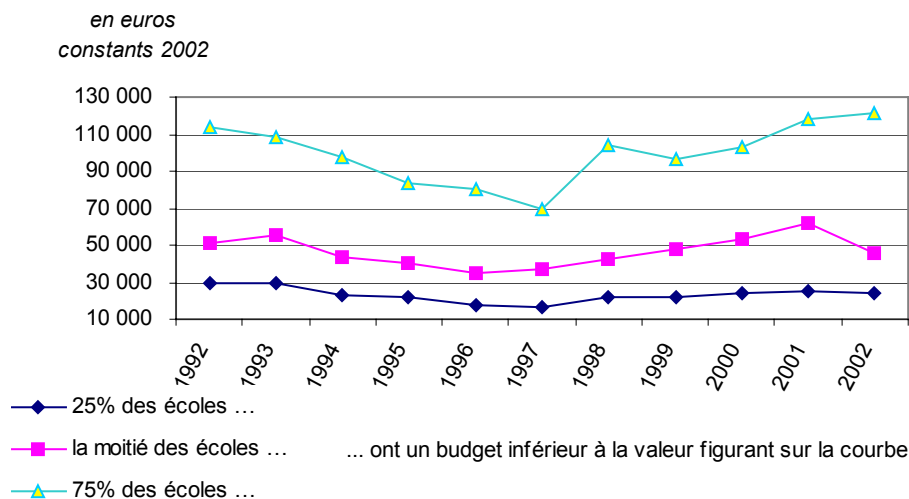
	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Inférieur à 10 000 €	10	7	–	–	10	7
De 10 000 à moins de 30 000 €	36	36	2	–	34	36
De 30 000 à moins de 60 000 €	31	25	5	5	26	20
De 60 000 à moins de 150 000 €	35	40	15	15	20	25
150 000 € et plus	25	29	12	14	13	15

Source : MCC/DAG/DEP

La plupart des écoles ont des dépenses d'investissement annuelles comprises entre 45 000 et 120 000 euros. Sur les cinq dernières années, la moitié des établissements ont bénéficié de dépenses d'investissement cumulées comprises entre 157 000 et 680 000 euros (en euros constants 2002) ; le graphique 6 permet de constater l'évolution des niveaux les plus significatifs (les valeurs extrêmes ne sont pas prises en compte) des budgets d'investissement par établissement depuis 1992 : après une diminution amorcée dès 1993,

les budgets d'investissement ont retrouvé une croissance certaine jusqu'en 2001 ; 2002 voit une baisse de la valeur médiane, sans que l'on puisse en déduire un renversement de tendance ...

Graphique 6 – Evolution des valeurs les plus significatives des montants de dépenses d'investissement par établissement de 1992 à 2002



Source MCC/DAG/DEP

## Les recettes d'investissement

Les collectivités gestionnaires apportent les deux tiers (66,5 %) des recettes en capital des écoles, 80,2 % dans les CNR et 62,0 % dans les ENM. Pour 17 CNR et 60 ENM, la collectivité gestionnaire finance la totalité de l'investissement des écoles.

Tableau 9 – Répartition des recettes d'investissement par origine

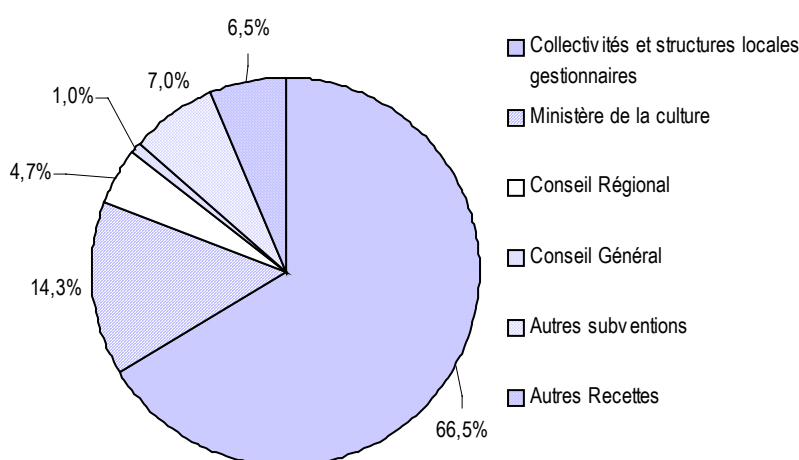
en milliers d'euros

	TOTAL		CNR		ENM	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
<b>TOTAL</b>	<b>40 110</b>	<b>47 553</b>	<b>9 922</b>	<b>8 396</b>	<b>30 189</b>	<b>39 158</b>
Collectivités et structures locales gestionnaires <sup>1</sup>	26 667	39 805	7 955	6 835	18 713	32 970
Ministère de la culture	5 725	1 368	657	337	5 067	1 030
Conseil Régional	1 876	4 085	373	181	1 503	3 904
Conseil Général	407	422	109	38	298	384
Autres subventions	2 819	327	252	238	2 567	89
Autres recettes	2 617	1 547	576	766	2 042	781

1. La participation des communes, départements et groupements gestionnaires a été calculée comme un solde entre les dépenses totales des écoles et leurs recettes extérieures

Source MCC/DAG/DEP

Graphique 7 – Origine des recettes d'investissement en 2002



Source MCC/DAG/DEP

En 2002, le Ministère de la culture intervient à hauteur de 14,3 % du budget d'investissement (contre 2,9 % en 2001). Il participe à l'investissement de 7 CNR et 14 ENM.

Les départements financent 1 % du budget d'investissement, cette subvention ne portant que sur un petit nombre d'établissements (3 CNR et 17 ENM).

Enfin, les régions couvrent 4,7 % des dépenses en capital des écoles de musique et de danse en subventionnant 5 CNR et 12 ENM.

Certaines collectivités gestionnaires ont également pu mobiliser des fonds européens.

### Les dépenses d'investissement

Elles se répartissent entre la construction de locaux (poste le plus rare puisqu'il ne concerne en 2002 que 25 établissements, mais le plus coûteux puisqu'il concentre 56,7 % des dépenses d'investissement), l'achat de matériel (qui concerne toutes les écoles), l'aménagement et les réparations (qui figurent au budget d'investissement dans plus d'un établissement sur deux) et les autres charges (dans une trentaine d'écoles).

Tableau 10 – Répartition des dépenses d'investissement par poste

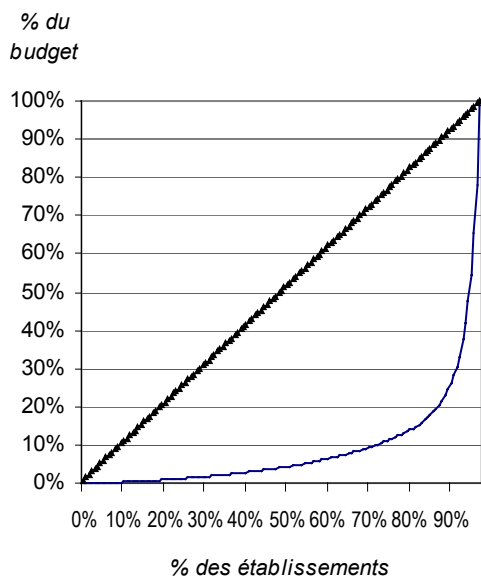
en milliers d'euros

	TOTAL		CNR		ENM	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
<b>TOTAL</b>	<b>40 110</b>	<b>47 553</b>	<b>9 922</b>	<b>8 396</b>	<b>30 189</b>	<b>39 158</b>
Matériel	7 584	6 538	2 561	2 380	5 024	4 158
Aménagement-réparations	8 403	4 166	3 469	2 520	4 934	1 646
Construction de locaux	22 735	34 897	3 557	3 433	19 178	31 464
Autres dépenses	1 388	1 952	335	63	1 053	1 889

Source MCC/DAG/DEP

On rappelle que des travaux d'envergure exceptionnelle ont été entrepris dans une ENM qui a bénéficié à elle seule de près de 35 millions d'euros répartis entre 2001 et 2002. En conséquence, le poste « construction de locaux » est le plus important : il concentre 56,7 % des dépenses totales d'investissement.

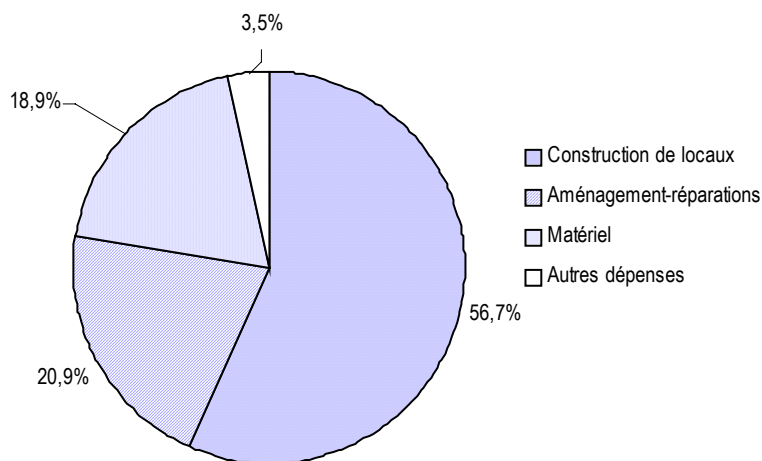
Graphique 8 – Courbe de concentration du budget d'investissement



A la lecture de ce graphique, on mesure la concentration du budget d'investissement : si tous les établissements disposaient du même budget, la courbe prendrait la forme de la droite bissectrice : 90 % des établissements dépenseraient 90 % du budget d'investissement de l'ensemble des établissements : la courbe s'incurve nettement, et permet de visualiser que 90 % des établissements dépensent moins de 30 % du budget d'investissement global quand les 10 % restants en dépensent 70 %

Source MCC/DAG/DEP

Graphique 9 – Les dépenses d'investissement par type d'emploi en 2002



Source MCC/DAG/DEP



## Le coût de fonctionnement moyen par élève en 2002

Le coût moyen par élève établit à 2 459 euros (3 012 € pour les CNR et 2 149 € pour les ENM). Il importe de signaler que ce ratio est calculé en rapportant le budget de fonctionnement de l'ensemble des établissements à l'effectif total des élèves qu'ils accueillent ; ce ratio est donc une moyenne recouvrant des situations très différentes correspondant à des objectifs pédagogiques divers et à des offres d'enseignement variées : en effet, aucun établissement ne peut raisonnablement tenir une gestion analytique qui permettrait de distinguer les coûts engendrés par les différents types d'élèves (élèves musiciens, danseurs ou comédiens, élèves en cursus – encore faudrait-il distinguer la discipline et le niveau –, élèves en classe à horaires aménagés, élèves hors cursus) sans parler des missions de sensibilisation (interventions en milieu scolaire) ou de diffusion qui nécessiteraient une analyse spécifique. Ce ratio traduit donc l'engagement financier des collectivités rapporté à l'effectif le plus tangible des établissements, mais il ne constitue en aucun cas une norme ou un objectif de financement.

*Tableau 11 – Répartition des écoles contrôlées selon le coût de fonctionnement moyen par élève*

	TOTAL		CNR		ENM	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Moins de 1 500 €	3	10	-	-	3	10
De 1 500 à moins de 1 900 €	32	30	1	2	31	28
De 1 900 à moins de 2 400 €	45	51	6	8	39	43
De 2 400 à moins de 3 000 €	38	28	12	9	26	19
De 3 000 à moins de 4 000 €	14	15	12	12	2	3
4 000 € et plus	5	3	3	3	2	-

Source MCC/DAG/DEP

Pour la grande majorité des conservatoires, le coût de fonctionnement par élève est supérieur à 2 400 €, avec des extrêmes qui vont de 1 866 à 5 363 €.

Pour les écoles nationales, ce coût varie entre 1 214 et 4 012 €, et pour la majorité des ENM il est inférieur à 2 400 €.

À effectif d'élèves comparables, le nombre de disciplines enseignées et l'effectif d'enseignants associé est plus élevé dans un CNR que dans une ENM ; de plus, les cycles supérieurs y sont sensiblement plus développés.

## Règles tarifaires

---

Les règles tarifaires varient sensiblement d'une école à l'autre. Toutefois, il est possible d'établir un tarif annuel de base demandé aux familles par ces établissements. Le tarif le plus représentatif est la participation demandée pour un élève inscrit en formation musicale (plus un instrument) ou en cursus de danse. L'inscription en cycle d'éveil ou en 1er cycle constitue la borne basse de ce tarif, l'inscription en cycles supérieurs ou l'inscription d'un adulte en constituant généralement la borne haute. Afin d'avoir une base de travail commune, on raisonne ici en terme de « plein tarif », les abattements et autres réductions faisant partie d'un autre paragraphe.

Seul le CNR de Paris propose un enseignement gratuit. En dehors de cet établissement, la quasi-totalité des écoles proposent des tarifs différenciés selon la commune de résidence des élèves<sup>2</sup>.

Pour les familles résidant dans la commune ou au sein de la collectivité gestionnaire de l'école, le tarif annuel de base minimum moyen pour les CNR est de 130 €, et la moitié des CNR pratiquent un tarif compris entre 64 et 162 €. Le prix demandé atteint au maximum 454 €. Pour les ENM, la moyenne est un peu plus élevée (140 €) du fait de valeurs maximales supérieures (864 €), mais la moitié des ENM pratiquent un tarif compris entre 49 et 152 €.

Pour un élève de la commune inscrit en fin d'études musicales ou chorégraphiques ou pour un adulte, le tarif est souvent doublé : les CNR appliquent en moyenne un tarif de 280 €. Pour 25 % des conservatoires il dépasse 381 € et il peut atteindre 666 €. Pour les ENM, le tarif moyen est de 287 € et dépasse 370 € pour une école sur quatre. Le tarif demandé peut atteindre dans les écoles nationales près de 1 170 €.

Pour les familles qui résident en dehors de la collectivité gestionnaire, le plein tarif minimum moyen des CNR est de 247 € mais est inférieur à 106 € dans un conservatoire sur quatre. Le prix maximum demandé aux familles peut atteindre 986 €. Pour les ENM, le tarif moyen est de 292 € mais dépasse 418 € pour 25 % des écoles nationales. Au sein des ENM, le tarif maximum peut atteindre 1004 €.

Enfin, pour les cycles supérieurs le tarif moyen par année demandé aux familles non résidentes de la commune est très hétérogène : en moyenne, les CNR appliquent un tarif de 519 €. Pour 25 % des conservatoires il dépasse 600 € et il peut atteindre 1 506 €. Pour les ENM, le tarif moyen est de 502 € et dépasse 616 € dans un quart des écoles. Le tarif demandé peut atteindre dans les écoles nationales plus de 2 000 €.

Par ailleurs, la grande majorité des collectivités locales accordent des abattements sur le montant des droits payés par les familles. Plusieurs critères sont pris en compte ; près des trois quarts des écoles tiennent compte du nombre d'enfants de la même famille inscrits à l'école, plus du tiers de la présence d'un même élève dans plusieurs disciplines. Trente-sept écoles proposent des réductions suivant le revenu, et 49 suivant le quotient familial. D'autres cas d'abattements possibles proposés dans certaines écoles recouvrent des situations diverses : chômeurs, élèves inscrits en chant choral, en classes à horaires aménagés, dans l'harmonie municipale, élèves des communes participant indirectement au financement de l'école...

---

2. Il n'est pas tenu compte ici des tarifs préférentiels accordés par les municipalités aux élèves résidant dans des communes (ne faisant pas partie des gestionnaires directes) qui participent indirectement au financement de l'école. Ces modes de calculs varient de façon trop hétérogène d'une école à l'autre et parfois même selon les taux de participation des communes contributrices à un même établissement.



# LES STATISTIQUES DU DEP

*La collection « LES STATISTIQUES DU DEP », créée par le Département des études et de la prospective en 2002, rend compte des résultats d'enquêtes statistiques, qu'elles soient annuelles ou de périodicité plus irrégulière, ainsi que des résultats d'exploitation de données administratives.*

*Déjà publiés et téléchargeables sur le site*

- *Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture 1998 et 1999 (LES STATISTIQUES DU DEP n°1)*
- *Les écoles municipales de musique agréées (résultats d'enquête) année scolaire 2000-2001 (LES STATISTIQUES DU DEP n°2)*
- *Les enseignements de musique, danse et art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats d'enquête) année scolaire 2000-2001 (LES STATISTIQUES DU DEP n°3)*
- *Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture 2000 (LES STATISTIQUES DU DEP n°4)*
- *Les mouvements d'exportation d'œuvres et objets d'art – Analyse statistique des évolutions (LES STATISTIQUES DU DEP n°5)*

*À paraître*

- *L'exploitation pour le secteur culturel des données du recensement de la population de 1999*
- *Les enseignements de musique, danse et art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats d'enquête) année scolaire 2001-2002*